

Volker L. Menze: *Patriarch Dioscorus of Alexandria. The Last Pharaoh and Ecclesiastical Politics in the Later Roman Empire*. Oxford/New York: Oxford University Press 2023 (Oxford Early Christian Studies). XI, 226 p., 1 table. £ 70.00/\$ 90.00. ISBN: 978-0-19-287133-6.

Faisant suite à d'excellents travaux du même auteur précédemment parus, dont une étude capitale sur la politique ecclésiastique menée par Justinien à l'endroit de l'Église syro-orthodoxe<sup>1</sup>, le présent ouvrage est, disons-le tout net, un grand livre<sup>2</sup>. La recension critique qui va suivre est surtout destinée à entretenir une discussion passionnée et passionnante avec son auteur Volker L. Menze, sans rien retirer à ses nombreux mérites. Mieux, précisons d'emblée que, dans notre esprit, l'ouvrage en question fera date. Car, lui aussi écrit en anglais, il offre une habile mise en perspective de l'action, des succès et des échecs surtout de Dioscore. Tour à tour puissant, nuancé, brillant, toujours très informé<sup>3</sup>, l'argumentaire proposé est ordonné en quatre chapitres, après que l'introduction (p. 1–10) a mis en garde le lecteur : s'il est impossible de faire une biographie de l'archevêque alexandrin, il est loisible de reconstruire plusieurs parties de sa carrière (p. 9). Pour ce faire, d'emblée, Menze adopte une perspective caractéristique que nous ne partageons pas entièrement car elle ne nous semble pas pleinement rendre compte de la particularité de l'objet historique que peut être l'Église<sup>4</sup> : celle d'en faire une

- 1 V. L. Menze: *Justinian and the Making of the Syrian Orthodox Church*. Oxford/New York 2008 (Oxford Early Christian Studies).
- 2 Il se distingue encore par sa perfection formelle. Nous n'avons trouvé que deux coquilles : p. 142, note 292 écrire 'Holum' ; p. 208, écrire 'conservée' dans le titre de l'article composé par A. Camplani/A. Martin: *Lettres festales et listes épiscopales dans l'Église d'Alexandrie et d'Égypte à propos de la liste épiscopale accompagnant la première lettre festale de Cyrille d'Alexandrie conserve en copte*. In: *JJP* 30, 2000, p. 7–20.
- 3 Comme en témoigne la bibliographie (p. 201–218) très complète. Tout juste dans celle-ci faudrait-il attribuer l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* à Mawhub Ibn Mansur Ibn Mufarrig. Voir à cet égard J. den Heijer: *Mawhūb Ibn Manṣūr Ibn Mufarrig et l'historiographie copto-arabe. Étude sur la composition de l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie*. Louvain 1989 (Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium 513. Subsidia 83).
- 4 Nous lui préférons l'approche géo-ecclésiologique, dont nous avons précisé la définition dans la contribution suivante : *Qu'est-ce que la géo-ecclésiologie ? Éléments de définition appliqués à la période tardo-antique (IVe–VIe s.)*. In: M. Ghilardi/

histoire politique (p. 8), prenant pour protagoniste le « dernier pharaon » (p. 9), dont la jaquette de l'ouvrage, réalisée avec soin par le père de l'auteur, figure imaginairement les traits et attributs. Saisissante, cette illustration renvoie à la prétendue formule du pape Léon, qui dans une lettre de 453 destinée à Théodoret de Cyr, aurait dénoncé l'Alexandrin de la sorte<sup>5</sup>. Rappelons toutefois que, pour de bonnes raisons, l'authenticité de ce passage a été mise en doute par la critique, ce que l'auteur n'indique pas<sup>6</sup>. En outre, pour que sa démonstration prenne plus d'ampleur encore (mais en a-t-elle besoin ?), Menze choisit également de faire usage du mot de patriarche. Il sait ce choix discutable, puisque le vocable n'est pas encore d'un emploi fréquent au milieu du Ve siècle et s'en explique (p. 10 et 13). Signalons simplement que nous lui préférons archevêque, pour ne pas trop vite véhiculer des représentations de pouvoir, de gouvernement ou encore de rapport aux territoires ecclésiastiques plus caractéristiques du VIe siècle.

Misant adroitement sur une certaine brièveté, le premier chapitre (« Legs de Cyrille : entre banqueroute et sainteté »<sup>7</sup>, p. 11–38) propose un éclairage original sur le contexte présidant à l'avènement de Dioscore. L'auteur revient ainsi en détail sur l'entreprise menée en 432 par le neveu de Théophile pour renforcer ses positions au moyen d'une distribution ciblée, vers les cubiculaires en premier lieu, de cadeaux et d'eulogies. Menze suggère que celle-ci a pu contraindre le siège alexandrin à s'endetter lourdement (p. 22). Il montre aussi que cette initiative contribue finalement à l'union de 433 avec Jean d'Antioche, dont le contenu reste assez ambigu en vérité (Menze évoque

G. Pilara (éds.): *Costellazioni geo-ecclesiali da Costantino a Giustiniano: dalle chiese 'principali' alle chiese patriarcali*. XLIII Incontro di Studiosi dell'Antichità Cristiana (Roma, 7–9 maggio 2015). Rome 2017 (*Studia Ephemeridis Augustinianum* 149), p. 39–56.

- 5 *Dum denuo conaretur hostis antiquus per secundi pharaonis impaenitens cor fidei Abrahae semen et filios promissionis extinguere* (Leo M. epist. 120, 11 juin 453, JH 1030, ACO 2,4, p. 79, lignes 18–19).
- 6 Cf. R. Schieffer: *Der Brief Papst Leos d. Gr. an Theodoret von Kyros* (CPG 9053). In: J. Noret (éd.): *Ἀντίδωρον*. Hulde aan Dr. Maurits Geerard bij de voltooiing van de *Clavis Patrum Graecorum*. Hommage à Maurits Geerard pour célébrer l'achèvement de la *Clavis Patrum Graecorum*. Vol. 1. Wetteren 1984, p. 81–87. Cette étude prouve de façon à nos yeux décisive qu'une ou plusieurs parties de cette lettre ont été interpolées. Voir encore notre livre : *Le siège de Rome et l'Orient (448–536)*. Étude géo-ecclésiologique. Rome 2012 (Collection de l'École française de Rome 460), p. 33–34.
- 7 Dans cette recension, nous avons choisi de traduire les titres plutôt que de les copier.

même une absence de consensus p. 83) car, en la scellant, l'Alexandrin réussit à ne pas abandonner ses anathématismes.

Le deuxième chapitre (« *Vent de changement ?* Dioscore et le siège de saint Marc », p. 39–88) s'ouvre donc sur les derniers temps de Cyrille. Il fait d'abord l'hypothèse, justifiée à nos yeux, d'une longue maladie, réduisant l'archevêque à l'inactivité dès 442. Fondée sur l'observation qu'aucune lettre festale de sa main n'est conservée pour les années 443 et 444, cette proposition pourrait bien être confortée par un passage du corpus faussement attribué à un certain Eusèbe d'Alexandrie<sup>8</sup> que l'auteur ne cite pas. Il mobilise en revanche la lettre de Théodoret où la mort de l'Alexandrin est accueillie avec soulagement et ironie ; nous pensons quant à nous que cette pièce qui n'apparaît pas avant le concile de Constantinople II (553) est une forgerie<sup>9</sup>. Quoi qu'il en soit, la fonction qu'occupe Dioscore, celle d'archidiaque, lors des derniers moments de Cyrille, est mise en évidence avec exactitude. L'auteur insiste ensuite sur l'expérience de l'intéressé, son âge déjà avancé (60 ans peut-être, p. 48) puis en vient à traiter des raisons expliquant sa promotion : ayant assumé d'importantes responsabilités pendant le dépérissement de Cyrille, Dioscore se serait distingué par son sérieux, ce qui aurait convaincu le chapitre de l'élire en accord avec les évêques présents qui l'auraient ensuite ordonné. Notons que la notion de chapitre ici exploitée (elle était déjà annoncée p. 9) pour souligner le consensus clérical obtenu est sans doute commode mais n'apparaît pas si nettement dans les sources de cette époque. Le terme qui s'en rapproche le plus (ἱερατεῖον/hiératéion) ne peut à lui seul pleinement désigner l'expression organisée du clergé alexandrin auquel s'ajouteraient les personnels laïques au service du siège.

Une fois placé sur le trône de saint Marc (juillet 444), sans conteste apparemment, Dioscore dépouille famille et familiers de Cyrille de leurs richesses

8 L'auteur du passage en question figurant dans Ἡ ὁμιλία Εὐσεβίου ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας, qui qu'il soit, met en évidence la dégradation de l'état de santé de Cyrille et connaît aussi la date du décès de l'Alexandrin (éd. A. Maï, reprise en PG 86, et placée par Migne en tête de la collection, col. 300–301).

9 Voir notre contribution : Incriminare Teodoreto (393–460) a metà del VI secolo: osservazioni sullo sfruttamento trasversale di una singolare lettera attribuita al vescovo di Ciro. 3rd Simonetti Lecture, Università di Roma la Sapienza-Roma III/ Gruppo Italiano di Ricerca su Origene e la Tradizione Alessandrina/Istituto Patristico « Augustinianum »/Fondazione Lorenzo Valla/Università Pontificia Salesiana, resp. Pr. Alberto d'Anna, Carla Noce et Emanuela Prinziavalli, Università degli Studi Roma Tre, Rome, conférence prononcée 3 novembre 2022, à paraître.

et avantages acquis (ce dont ils sauront se plaindre lors du concile de Chalcedoine). Sans doute veille-t-il, en accord avec les économes, à mieux équilibrer ressources et dépenses de l'acteur économique majeur qu'est aussi son siège. A ce désir d'assurer une gestion cohérente, s'articule un souci de cohésion donnée à l'Église dans la vallée du Nil, face au risque de résurgence hérétique dénoncée comme origéniste, Dioscore semble ainsi tisser des relations de coopérations avec Shenouté et faire de son monastère le relais, mieux le carrefour (« hub », p. 66) de ses initiatives en direction de la Haute-Égypte.

A la suite de toutes ces observations, non sans goût du paradoxe, Menze peint le premier Dioscore, pourrait-on dire, comme le patriarche (sic) des anti-Cyrelliens (p. 79). Il considère encore que ce trait distinctif vaut même, au moins en creux, en matière théologique, jusqu'en 448. Pour étayer cette affirmation, Menze revient sur les relations épistolaires avec les autres archevêques que Dioscore a pu nouer avant cette date. À cette occasion, il indique dans une note (p. 75, note 190) au sujet de Léon que celui-ci vécut à Constantinople pendant quelques années avant son pontificat, ce qui n'est attesté nulle part et eu égard au rapport du pape au grec, s'avère franchement improbable. Surtout, l'auteur relève qu'il n'y a pas eu d'échange de courrier de Dioscore avec Domnus d'Antioche entre 444 et 448. Mais est-ce si sûr ? Sévère d'Antioche fait valoir à deux reprises un extrait de correspondance entre les deux intéressés qui, sans équivaler ailleurs, pourrait relever de cette période (c'est sans doute ce qui conduit la *Clavis Patrum Graecorum* (CPG) à le classer en premier lieu parmi les écrits de Dioscore<sup>10</sup>). L'indice est certes tenu mais eu égard au contenu (défense résolue de l'œuvre de Cyrille et de ses anathématismes en particulier), il incite à ne pas tout à fait souscrire à l'hypothèse de Menze. Car, après tout, faisant le bilan de l'action cyrellienne, Dioscore a pu d'emblée faire le départ entre héritage théologique et gestion des ressources teintée de népotisme.

La démonstration est en revanche des plus solides lorsque est décrit l'affrontement de plus en plus musclé entre les deux archevêques, à compter de 448. Rappelons qu'il implique également Théodoret de Cyr aux côtés de l'Antio-

10 N° 5452.

chien. Déjà, dans cette lutte décrite avec le sens de la trouvaille<sup>11</sup>, de premiers caractères se dégagent du portrait de Dioscore : sûr de lui, il se montre peu diplomate cependant et manque de leadership selon l'auteur (p. 84).

Spécialement attendu, mais ne se muant raisonnablement pas en étude détaillée du concile de 449 – même si en la matière un renvoi à l'étude majeure de Silvia Acerbi eut été bienvenu<sup>12</sup> – le troisième chapitre (« L'homme de main de l'empereur : Dioscore et le brigandage », p. 89–150<sup>13</sup>) indique sans ambages la leçon tirée des événements. Pour justifier l'énoncé de son titre, Menze examine d'abord le rapport qu'entretient l'empereur avec les évêques d'Orient et pointe spécialement la détestation que le souverain nourrit à l'endroit de Théodoret de Cyr : par l'édit, il l'assigne à résidence sans autre forme de procès (printemps 448, p. 95) et sans que Dioscore ait quelque part dans cette décision semble-t-il. Ensuite, l'auteur relève brillamment comment Théodoret, dans son *Histoire ecclésiastique*, composée durant ce loisir imposé peut-être, invente l'œcuménicité du concile de Constantinople I (381). Communiquée par le « Tome » de Domnus à Flavien, cette idée décisive est ensuite recueillie et mise en valeur par le Constantinopolitain : son exploitation risquée contribue sans nul doute par réaction à la convocation du deuxième concile d'Éphèse (p. 96). Nous y reviendrons.

Logiquement, Menze consacre ensuite sa réflexion à l'affaire Eutychès et à sa condamnation par le synode de novembre 448 où, note-t-il, ne figurait aucun évêque égyptien (p. 105). Il signale aussi que Flavien, à l'issue des débats, écrivit à Léon mais que le courrier (*Regestes* n°103<sup>14</sup>), pour des raisons inconnues (p. 104), n'arriva qu'en mars (après le 18 février pour sûr). Nous

11 De ce point de vue, désigner par exemple le riche courrier de Domnus à Flavien de Constantinople (CPG 8938 7 c) comme un *Tome*, à l'instar du célèbre courrier de Léon au même destinataire, est une excellente idée.

12 Cf. spécialement S. Acerbi: *Conflitti politico-ecclesiastici in Oriente nella tarda antichità: III. II Concilio di Efeso (449)*. Madrid 2001 (Ilu. Revista de ciencias de las religiones. Serie de sucesivas monografías Anejos 5), 335 p.

13 On sait que l'expression formée par Léon figure dans une lettre à Pulchérie, rédigée le 20 juillet 451, soit un peu moins d'un an après la mort de Théodose II. Cf. *epist.* 95, JH 1003, ACO 2,4, p. 51.

14 *Regestes* = V. Grumel A. A.: *Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*. Vol. 1: *Les actes des patriarches*. Fasc. 1: *Les registres de 381 à 715*. Kadiköy 1932. 2ième ed. Paris 1972 (*Le patriarcat byzantin* 1,1), p. XXXVII–251.

pensons plutôt, comme nous l'avons expliqué ailleurs<sup>15</sup>, que c'est à dessein que Flavien tarda à informer Léon, sûrement pour ne pas donner d'emblée une ampleur difficilement contrôlable à l'affaire. Or, on peut croire que ce choix de se tourner finalement vers Rome, après Eutychès, a pu constituer comme bien plus qu'une alerte aux yeux de l'empereur. Davantage que le dossier Ibas (p. 108), et manifestée bien plus amplement par un deuxième envoi (avant le 30 mars 449, *Regestes* n°106), cette décision a dû, par réaction, motiver la résolution impériale de réunir un nouveau concile. Pour Menze, il est clair que c'est le clash entre Flavien et Théodose qui est à l'origine de cette décision. Il le situe lorsque le premier prêcha, à l'occasion des fêtes pascales, devant le second en revendiquant peut-être le concile de Constantinople I<sup>16</sup>, comme il le fit ensuite dans la profession de foi qu'exige de lui l'empereur (avril ? *Regestes* n°105). Aussi l'auteur écarte-t-il toute responsabilité de Dioscore concernant la convocation d'Ephèse II. Il n'ignore pas que Libératus de Carthage dit expressément le contraire<sup>17</sup> mais il ne retient pas son témoignage. Nous ne pouvons guère le suivre en la matière, eu égard à la qualité de l'information alexandrine dont dispose l'archidiaque carthaginois pour composer son récit. Aussi considérons-nous que c'est bien la conjonction de deux éléments, les initiatives, jugées malvenues, de Flavien et la demande explicite de Dioscore, sollicité par Eutychès lui aussi, qui ont conduit l'empereur à assembler le synode de 449.

Examinant la documentation relative à la préparation du concile, Menze estime encore que la présidence en fut confiée à Dioscore particulièrement tard (peut-être le 6 août 449 seulement si la date de la *sacra* correspondante est exacte). Là encore, il force le trait : si l'on reconnaît qu'il y a bien eu une démarche de Dioscore envers l'empereur pour qu'un concile se réunisse, le fait que Dioscore soit expressément désigné comme destinataire dans les adresses du 30 mars et du 15 mai (courrier également envoyé à Juvénal de Jérusalem dans ce deuxième cas) revient à lui conférer une responsabilité particulière, plus tard précisée, dans le déroulement des travaux synodaux.

15 Voir notre ouvrage : *Le siège de Rome et l'Orient* (note 6), p. 87–88.

16 Relativisant de la sorte le statut du concile de Nicée et par conséquent de celui d'Ephèse I (431) qui s'en prévaut dans le soi-disant canon 7.

17 Cf. Libératus de Carthage: *Abrégé de l'histoire des nestoriens et des eutychiens*. Éd. E. Schwartz, trad. F. Casingena-Trevedy et Ph. Blaudeau, introd. et notes Ph. Blaudeau. Paris 2019 (*Sources chrétiennes* 607), 12e chapitre, p. 220–221.

Documentée par l'exploitation des actes réalisée deux ans plus tard à Chalcedoine, la première session (8 août) se caractérise selon Menze par deux traits distinctifs qui relativisent l'autorité exercée par Dioscore : 1) la place qu'occupe l'ascète syrien Barsauma, à la demande de Théodose II, ce qui légitime une pression monastique sur les débats épiscopaux comme l'observait déjà William H. C. Frend<sup>18</sup>. 2) La préférence donnée à la procédure civile, selon les exigences du commissaire impérial Elpidius empêchant que, conformément aux dispositions ecclésiastiques, Eusèbe de Dorylée, accusé, soit convoqué jusqu'à trois fois puis entendu. Dans les deux cas en effet, l'archevêque alexandrin se conforme sans la moindre prise de distance au respect des directives venues de la cour. Au terme de la session, il s'assure de la déposition de Flavien, ce qui correspondait manifestement au désir de Théodose II, mais prend garde à ce que le Constantinopolitain ne soit pas anathématisé, comme le souligne justement l'auteur (p. 124). Ce dernier croit aussi qu'à ce stade les évêques conciliaires imaginent leur tâche achevée, ce qui expliquerait le délai observé jusqu'à la tenue d'une autre session (qui ne fut peut-être pas la seule) le 22 août. Ils ne seraient détrompés que par des instructions impériales envoyées durant la semaine du 15 août (p. 127). On peine pourtant à suivre Menze en l'occurrence car déjà l'empereur s'en prenait à Ibas d'Édesse dans un mandat du 27 juin<sup>19</sup>. Il avait en outre invité douze archimandrites de la région à se rendre à Éphèse deux semaines auparavant (13 juin), sans doute dans le but de faciliter la condamnation de l'évêque. Or, ceux-ci ne rallièrent la métropole asiatic qu'après le 8 août. Aussi, les deux dispositions impériales signalent-elles nettement quelle autre mission était assignée au synode. Connus par des actes syriaques seulement, les décisions alors prises (à savoir surtout les condamnations et excommunications d'Ibas, de Théodoret et de Domnus) montrent le peu de propension de Dioscore à calmer les emportements de ses pairs (p. 129) et son intention de se poser en gardien de l'héritage doctrinal de Cyrille.

Abordant ensuite la réception des décisions conciliaires de 449, Menze indique que l'évêque de Rome, Léon, charge Dioscore à l'envi et réciproquement n'implique guère Théodose. C'est exact mais il aurait peut-être fallu insister davantage sur le fait que cette représentation contrastée n'est sans

18 Il parle même de synode de moines. Cf. W. H. C. Frend: *The Rise of the Monophysite Movement. Chapters in the History of the Church in the Fifth and Sixth Centuries*. Cambridge 1972, p. 136.

19 CPG 8938 1 c.

doute pas une simple commodité, répondant en quelque sorte au *politically correct* : elle procède sûrement davantage que ne le dit l'auteur du récit d'un témoin visuel et jugé sûr par le pape, son légat le diacre Hilaire, difficilement revenu d'Éphèse. Après d'autres, en premier lieu Acerbi, Menze bat ensuite en brèche les mythes déjà propagés à Chalcédoine puis véhiculés par des travaux partisans jusqu'à trouver un réel écho aujourd'hui encore dans une certaine historiographie attachée au sujet, à savoir la légende noire du Dioscore meurtrier de Flavien, chef des soldats ou falsificateur des minutes consignant les débats conciliaires. Il insiste donc : Dioscore a mis en œuvre le dessein de Théodose et souligne que l'empereur, déterminé et méthodique dans l'application de ses résolutions, ne saurait donc être réduit à être le jouet de son eunuque, Chrysaphe. Si nous nous accordons avec le premier terme du raisonnement, l'influence convergente du spathaire ne nous semble cependant pas devoir être absolument ignorée ou rejetée. Si l'on ne veut pas tenir compte en la matière de la monition placée en tête de l'*interpretatio legis Theodosii iunioris*<sup>20</sup> (position de Menze p. 142, note 294), il est difficile d'écarter le témoignage romain des *Gesta de nomine Acacii* (malgré une tentative indirecte allant en ce sens p. 147, note 322). En effet, cet opuscule, écrit dès 489 probablement – et donc moindrement suspect d'être une reconstruction que d'autres récits – présente un contenu détaillé et le plus souvent précis, à défaut d'être impartial. Or, il incrimine lui aussi Chrysaphe<sup>21</sup>.

Ainsi, à l'issue du concile d'Éphèse II, Dioscore domine-t-il la scène ecclésiastique mais comme écrasé par l'héritage cyrillien et la volonté théodosienne qu'il met en œuvre de façon trop zélée, il apparaît, sous la plume de Menze, comme fade et sans visée spécifique, ce qui à nos yeux est excessif et n'est pas confirmé par la séquence postérieure à août 449. Car pour donner crédit à une telle représentation, l'auteur suggère que Dioscore n'est guère soutenu et ne tire pas profit de l'avantage acquis, bref ne juge pas probable sa manifestation la plus remarquable à savoir la participation de l'Alexandrin à l'ordination constantinopolitaine de son clerc Anatole (novembre 449, p. 147), malgré le témoignage contraire de Théodore le Lecteur.

20 ACO 2,3,2, p. 88, lignes 10–11.

21 *Epistulae imperatorum pontificum aliorum inde ab a. CCCLXVII usque ad a. DLIII datae. Avellana quae dicitur collectio. Vol. 1: Prolegomena. Epistulae I–CIV. Éd. O. Günther. Vienne/Prague 1895 (Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum 35,1), n°99, p. 441, lignes 11–12.*



En revanche, privé de la protection de Théodose, décédé accidentellement en juillet 450, Dioscore, ainsi que Menze l'indique à raison, devient lors du concile de Chalcédoine le bouc émissaire tout désigné permettant la préservation du reste de l'épiscopat impliqué dans les décisions de 449 (p. 150). L'auteur tient la formule d'Eduard Schwartz (1927), mais, avant lui, Louis Duchesne avait déjà usé de la même métaphore biblique pour énoncer un avis qui mérite d'être rappelé en note tant il consonne avec celui de Menze sans tout à fait lui correspondre<sup>22</sup>.

Traitant, dans son chapitre 4 (« Le *cygne noir* de Chalcédoine et la déposition de Dioscore », p. 151–185), des étapes préparatoires au concile de 451 puis de son déroulement, l'auteur recourt à la théorie dite du *Black Swan* (cygne noir) chère au statisticien Nassim Taleb. Celle-ci caractérise les événements considérés comme improbables a priori mais qui, une fois advenus, suscitent des conséquences exceptionnelles et finissent par apparaître comme parfaitement prévisibles. Ainsi en va-t-il de Chalcédoine. En l'espèce, voyant sa position gravement fragilisée par les suites de la mort impériale (avènement de Marcien, convocation d'un nouveau concile d'abord prévu à Nicée puis déplacé vers la rive asiatique du Bosphore), Dioscore excommunie Léon dès avant le début des travaux synodaux. Contrairement à ses espérances sans doute, il suscite largement la réprobation et risque dès lors l'isolement. Surtout, durant la première séance, Dioscore finit par accepter de répondre des accusations d'abord lancées par les légats pontificaux scandalisés par son initiative récente. Selon Menze, le procès qui s'engage alors a dû susciter au préalable des oppositions et une interruption des débats non consignées dans les actes. Sans doute a-t-il provoqué aussi une révision de la procédure prévue par les commissaires pour mieux atteindre les buts d'abord recherchés (restauration des condamnés de 449 en vue de préparer les discussions sur la foi). Poursuivant sa lecture des débats, l'auteur remarque ensuite avec acuité que, dans la mesure où les légats ne pouvaient être à la fois juges et partie, le rôle de l'accusateur est alors dévolu à Eusèbe de Dorylée puis, secondairement, à Théodoret, comme appelé à la rescousse à l'improviste, sous

22 Cf. L. Duchesne: Histoire ancienne de l'Église. Vol. 3. Paris 1910, p. 426 : « Dioscore, en particulier, ne donnait aucun signe de résipiscence [...]. C'est au rôle de bouc émissaire que les circonstances allaient le vouer. Inculper l'empereur était chose impossible ; en ce temps-là les empereurs n'avaient jamais tort. Tout retombait donc sur la méchanceté de Dioscore et la sottise de Juvénal ». Signalons que la dernière phrase reprend une formule de Léon (epist. 85 à Anatole, 9 juin 451, JH 991, ACO 2,4, p. 44, ligne 32.

la pression des événements. Fort longue, au point que Menze pense qu'elle a duré deux jours (8 et 9 octobre 451, cf. p. 167), la session est marquée par des revirements spectaculaires (à l'instar du changement de côté de Juvénal de Jérusalem, des évêques palestiniens avec lui et même de quatre évêques égyptiens quittant tous Dioscore pour mieux signifier leur reconnaissance de l'orthodoxie de Flavien). Elle s'achève par la déposition des principales figures décisionnaires d'Éphèse II. Plutôt que de céder comme le feront ses confrères finalement réintégrés, Dioscore proteste alors publiquement de sa légitimité et oblige à une deuxième session traitant de son cas (13 octobre). Celle-ci prend une forme particulière puisque les commissaires ne sont pas présents (comme lors de la session du 20 octobre consacrée au cas des archimandrites Carosus et Dorothee ; rappelons que la réunion informelle du 31 octobre durant laquelle, en l'absence des représentants impériaux à nouveau, mais aussi des légats pontificaux cette fois, est élaboré le décret ou 28<sup>e</sup> canon, quant à elle, ne peut être absolument considérée comme une session). Une fois de plus, Menze relève avec acribie les détails de la procédure menée cette fois par l'archidiaque constantinopolitain Aetius pour juger Dioscore, et énonce deux remarques décisives (p. 180) : 1) l'accueil des quatre plaintes déposées contre l'Alexandrin (après la seconde des trois convocations qui lui seront adressées) sert à le couper de l'héritage cyrillien puisque ce sont, pour trois d'entre eux, des proches de l'archevêque défunt (et même pour l'un d'entre eux, Athanase, son neveu) qui s'expriment pour le vilipender en tant que successeur indigne et malfaisant. 2) Aucun texte de Dioscore n'est présenté pour être scruté et évalué (sans doute parce que son œuvre ne le permet guère). Aussi la condamnation qui le frappe (comme Flavien et Eusèbe de Dorylée à Éphèse) est celle d'une déposition mais non d'une anathématisation.

En conclusion, Menze rappelle l'exil et la mort de Dioscore à Gangres (Paphlagonie) le 4 septembre 454 puis le retour de ses reliques à Alexandrie, ramenées par Timothée Aelure, en 475 (« Conclusion : Les vies de Dioscore après sa mort en tant qu'hérétique, saint et réformateur », p. 186–199). Il s'interroge ensuite sur sa postérité et passe en revue les sources les plus explicites en la matière, à commencer évidemment par sa *Vie de Dioscore*, narration portant sur les quatre dernières années de son existence, dans laquelle les intentions de son premier auteur, Théopiste (en exil en Pentapole ?) demeurent encore repérables par-delà la complexité documentaire du récit. Menze en vient ensuite à souligner la problématique persistante posée par la célébration miaphysite de l'Alexandrin, à savoir ses insuffisances montrées

lors du concile de 449. Aussi considère-t-il en définitive que Dioscore a manqué aux principes de la *Publizistik* alexandrine si volontiers allégués par Schwartz (p. 199). A ses yeux, l'archevêque déchu apparaît au total comme un gestionnaire habile certes mais aussi comme un piètre politicien ecclésiastique et un théologien peu productif, un médiocre pharaon en somme, dont la conduite aurait été largement déterminée par les intentions de l'homme fort du moment, l'empereur évidemment. Inversant les leçons historiographiques passées qui voyaient Dioscore régner partout<sup>23</sup> tandis que Théodose II n'était guère qu'un personnage falot soumis à l'influence de son entourage, Menze pousse sans doute le curseur trop loin dans l'autre sens. Nous lui saurons néanmoins gré d'avoir enrichi très substantiellement notre connaissance des conceptions et de l'action de l'archevêque alexandrin. On aura aussi compris à la lecture de ces lignes qu'une autre perception des initiatives de Dioscore, avec leur ampleur et leurs limites, reste envisageable : celle d'un ecclésiastique, moindrement doué et roué que son prédécesseur certes, capable d'initiatives osées, qui montra assez tôt puis conserva une réelle autonomie de jugement et de positionnement, et mit en œuvre un agenda géo-ecclésiologique réfléchi et ambitieux un temps prévalant avant d'être décisivemement contrecarré à Chalcédoine.

23 Selon la formule, longtemps reprise, y compris par Adolf von Harnack, du grand Louis-Sébastien Le Nain de Tillemont (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Vol. 15. Paris 1711, p. 589) jugeant ainsi de la présidence de l'Alexandrin à Éphèse II.

---

Philippe Blaudeau, Université d'Angers  
Professeur d'Histoire romaine  
Membre senior de l'Institut Universitaire de France  
philippe.blaudeau@univ-angers.fr

**www.plekos.de**

Empfohlene Zitierweise

Philippe Blaudeau: Rezension zu: Volker L. Menze: *Patriarch Dioscorus of Alexandria. The Last Pharaoh and Ecclesiastical Politics in the Later Roman Empire*. Oxford/New York: Oxford University Press 2023 (Oxford Early Christian Studies). In: Plekos 26, 2024, S. 307–317 (URL: <https://www.plekos.uni-muenchen.de/2024/r-menze.pdf>).

Lizenz: Creative Commons BY-NC-ND

---